

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Epanouissement du Citoyen et
Jeunesse »

Conseil municipal du 16 décembre 2013
Séance du 26 novembre 2013

28 Association Amicale Creilloise de Natation - convention d'objectifs - renouvellement

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN
M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM.
BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M.BELMHAND, Mmes
FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M.TAHI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON
M. GRIMBERT
Mme PORAS
Mme BOUKHELIF
M. RIFI SAIDI
Mme PAMART
M. MACHU
Mme LEFEVRE

Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à :	Mme CARLIER
Pouvoir à :	M. BOUADDI
Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Pouvoir à :	Mme DINGIVAL
Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Pouvoir à :	M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ABBA SIDICK
M. NACHITE
Mme RIFFAULT
M. VARLET
M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 34

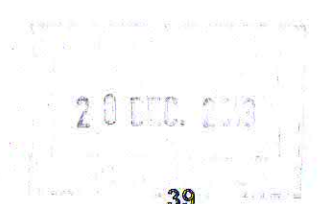
■ **Rapport de présentation :**


Monsieur Cédric LEMAIRE, conseiller municipal délégué, expose :


Afin de favoriser et promouvoir la pratique de la natation et l'éducation à la citoyenneté par le sport, la ville de Creil souhaite renouveler la convention d'objectifs avec l'association Amicale Creilloise de Natation.

Le document précise, dans le cadre de la politique sportive, tant les engagements réciproques de la ville et de l'association que les axes de développement de cette dernière.

Cette convention d'objectifs, établie pour trois ans (saisons 2014 à 2016), détaille notamment la formation des éducateurs, l'élargissement des publics, les résultats sportifs, la participation aux événements locaux ainsi que les aides directes et indirectes apportées par la commune.







maintenant !

Il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention d'objectifs.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la convention d'objectifs ci-annexée,

Vu l'avis de la commission «Epanouissement du citoyen et Jeunesse» en date du 26 novembre 2013,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver la convention d'objectifs.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs 2014/ 2016 avec l'association L'Amicale Creilloise de Natation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 19 DEC. 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 20/12/13

et publication ou notification le 19/12/13

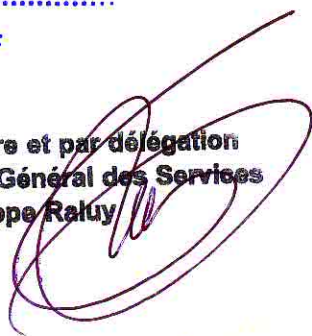
CREIL, le 20/12/13

LE MAIRE


Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



20 DEC. 2013